

# RÉINSCRIPTIONS - 2018-2019

Paiement obligatoire par carte bancaire  
sur votre ENT  
Connexion par Mozilla, CODE SÉSAME

ANNÉES D'ÉTUDES	PÉRIODES D'INSCRIPTIONS
2 <sup>ème</sup> année, 3 <sup>ème</sup> année, 4 <sup>ème</sup> année	Du 5 juillet au 27 août 2018
Thèse d'exercice <b>Inscription administrative ouverte selon les dates de validation de votre parcours précédent (la 6<sup>ème</sup> année doit être validée EN <u>TOTALITÉ</u>)</b>	Du 5 juillet au 15 octobre

## Attention : NOUVEAUTÉ

En application de la loi ORE, les étudiants en formation initiale classique ou apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la **contribution vie étudiante (CVEC)** auprès du CROUS ([messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)).

Informations sur :

<https://www.univ-rennes1.fr/candidature-et-reinscription-luniversite-de-rennes-1>

Les étudiants n'ont plus d'affiliation à la sécurité sociale étudiante à effectuer auprès des établissements et n'ont plus de cotisation à payer. Disparition du régime de la sécurité sociale étudiante à la rentrée 2019.

### Rentrée 2018 :

Vous restez rattaché à une mutuelle étudiante (SMER/LMDE)

## **IMPORTANT** : Adresses et n° de téléphone

Réactualiser, pour l'année en cours, l'adresse où l'on peut vous joindre ainsi que le n° de portable et/ou téléphone fixe.

**Mettez à jour l'adresse fixe.**

**Les cartes d'étudiants vous seront envoyées par courrier**

## **ATTENTION :**

**Si vous avez une double inscription thèse d'exercice/autre diplôme, à l'Université de Rennes 1 :** vous devez effectuer votre inscription en thèse d'exercice puis à l'autre diplôme. La thèse d'exercice est en effet l'inscription principale qui permet un droit de diplôme réduit pour le deuxième diplôme.

*ATTENTION : RESTRUCTURATION DU SERVICE A LA RENTRÉE 18-19 :*

*P2 à P4 : Bureau Pharmacie-Odontologie*

*Thèse d'exercice : Bureau 3<sup>ème</sup> cycle santé*